



# Manuel de l'exposant

**Colloque annuel 2022**



**18 au 20 octobre 2022**

5750, rue J.-B.-Michaud  
Lévis (Québec) G6V 0B2  
[www.centrecongreslevis.com](http://www.centrecongreslevis.com)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉVÈNEMENT</b>	<b>3</b>
<b>MONTAGE</b>	<b>3</b>
<b>DÉBARCADÈRE</b>	<b>3</b>
<b>STATIONNEMENT</b>	<b>4</b>
<b>STAND D'EXPOSITION</b>	<b>4</b>
<b>MANUTENTION DES MARCHANDISES ET ENTREPOSAGE</b>	<b>4</b>
<b>SERVICES AUDIOVISUELS</b>	<b>5</b>
<b>SERVICES INTERNET</b>	<b>5</b>
<b>LOCATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE</b>	<b>5</b>
<b>OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS</b>	<b>6</b>

## ÉVÈNEMENT

Salon des affaires – Salle 100A à 100C

Jour	Date	Heure		
Mercredi	19 octobre 2022	de	<b>7h</b>	à <b>19h</b>
Jeudi	20 octobre 2022	de	<b>7h</b>	à <b>15h</b>

\*Cocktail au salon des affaires le mercredi 19 octobre de 18h00 à 19h00

## MONTAGE

Mardi le 18 octobre 2022

Jour	Date	Heure		
Mardi	18 octobre 2022	de	<b>15h</b>	à <b>20h</b>

## DÉMONTAGE

Jeudi le 20 octobre

Jour	Date	Heure		
Jeudi	20 octobre 2022	de	<b>15h</b>	à <b>18h</b>

## PLAN DU SALON DES AFFAIRES

Consultez votre numéro de kiosque ainsi que le plan final ici : <https://tpquebec.ca/fr/colloque2022/espace-affaires.php>

## HÉBERGEMENT

Vous pouvez réserver une chambre au Four Points Sheraton Lévis, au tarif préférentiel de 169 \$. La date limite pour effectuer la réservation est le **18 septembre 2022**.

Les participants à l'événement pourront réserver en appelant au (418) 838-0025 ou au 1-888-838-0025. Lors de la réservation, il est obligatoire de mentionner Colloque 2022 de TPQuébec et le Centre des congrès de Lévis afin de bénéficier des avantages reliés au bloc de chambres.

5800 Rue J.-B.- Michaud, Lévis, QC G6V 0B3  
418 838-0025

## DÉBARCADÈRE

La livraison et la cueillette de matériel sont interdites aux entrées du Lévis Centre des congrès et doivent s'effectuer par le débarcadère.

Le Lévis Centre des congrès acceptera le matériel à partir du **18 octobre** seulement. Des frais d'entreposage pré-événement s'appliqueront pour tout matériel d'exposant reçu avant cette date.

**Débarcadère – Quai numéro 1**  
**5750, rue J.-B.-Michaud**  
**Lévis (Québec) G6V 0B2**

Ce quai est réservé aux petites voitures et aux camions, et son accès est situé au niveau du sol.

Le stationnement n'est pas permis au débarcadère. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant verra son véhicule remorqué.

**Débarcadère – Quais numéro 2 & 3**  
**5750, rue J.-B.-Michaud**  
**Lévis (Québec) G6V 0B2**

Ce quai est réservé aux cubes et aux camions-remorques.

Le stationnement n'est pas permis au débarcadère. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant verra son véhicule remorqué.

## **STATIONNEMENT**

### **Voitures**

Le Lévis Centre des congrès met à la disposition de ses invités plus de 500 espaces de stationnement gratuit à l'extérieur et 180 places de stationnement payant à l'intérieur, au coût de 12 \$ par jour.

### **Véhicules lourds**

Des ententes doivent être prises avec notre équipe afin de stationner des véhicules lourds dans le stationnement extérieur du Lévis Centre des congrès. Il faut nous aviser au moins un mois à l'avance à l'adresse suivante : [evenements@tpquebec.ca](mailto:evenements@tpquebec.ca)

## **STAND D'EXPOSITION**

Est inclus avec votre kiosque (8'x8'):

- Une table de 6' x 30" nappée en noir
- Deux chaises
- Une prise électrique de 15 ampères
- Accès à internet sans fil
- Un laissez-passer complet d'un représentant incluant toutes les activités et repas. Voir le programme ici : <https://tpquebec.ca/fr/colloque2022/programmation.php>

## **MANUTENTION DES MARCHANDISES ET ENTREPOSAGE**

Tout exposant qui expédie son matériel directement au Lévis Centre des congrès et qui n'est pas sur place pour le recevoir comprend que son matériel sera automatiquement manutentionné par le personnel du Lévis Centre des congrès et que des frais, payables sur place, pourraient s'appliquer. De plus, le Lévis Centre des congrès ne pourra être tenu responsable de bris ou de pertes des équipements reçus sans la présence du destinataire.

Tout exposant, s'il le désire, peut manutentionner lui-même son matériel avec un chariot qui sera mis à sa disposition par le Lévis Centre des congrès. Le nombre de chariots est limité, mais le personnel fera tout en son possible pour vous fournir l'équipement requis dans les meilleurs délais.

Le Lévis Centre des congrès dispose de très peu de zones d'entreposage à proximité des salles d'exposition. Nous nous réservons la gestion de ces espaces. L'entreposage pendant l'événement est obligatoire et doit être confirmé par chaque exposant en complétant le bon de commande approprié. La tarification comprend uniquement l'étiquetage des effets et l'espace d'entreposage. Des frais de manutention pourraient s'appliquer pour le déplacement de caisses ou de boîtes vides entre la salle d'exposition et la salle d'entreposage, avant et/ou après l'événement.

Aucune boîte de carton ni de caisse de transport vides ne seront tolérées à l'intérieur ou à l'arrière du stand.

## **SERVICES DE MESSAGERIE**

Les exposants qui utilisent les services de messagerie tels FedEx, UPS, Purolator ou autres doivent s'assurer que les frais de douanes, taxes, etc. sont payés à l'avance. Toute marchandise expédiée « à percevoir » ne sera pas acceptée par le Lévis Centre des congrès.

Dans certains cas, les services de messagerie ne déclarent pas que les frais sont à payer par l'expéditeur lors de la livraison et le CCEL reçoit parfois une facture 30-90 jours après la fin de l'événement. Dans ces situations, l'exposant sera refacturé avec des frais d'administration.

Il est de la responsabilité des exposants de contacter les services de messagerie pour la récupération du matériel après l'événement. Les exposants doivent également apposer sur toutes les boîtes à expédier le « Bon de connaissance » du service de messagerie en question.

## SERVICES AUDIOVISUELS, D'ACCROCHAGE ET D'ÉLECTRICITÉ

Le fournisseur technique officiel au Lévis Centre des congrès est Expert'Ease. Expert'Ease a l'exclusivité en ce qui a trait à l'accrochage, aux points d'ancrage ainsi qu'aux besoins en électricité. Pour de plus amples informations à ce sujet, nous vous invitons à contacter directement notre fournisseur.

### Expert'Ease

### Monsieur Simon Brochu

Téléphone : 581 446-5070

Courriel : sbrochu@expertease.ca

## SERVICES INTERNET

Le Lévis Centre des congrès est fier de pouvoir mettre au service de tous ses clients un accès à Internet haute vitesse sans fil tout à fait gratuitement. Couverture totale et sans frais des salles de réunions, d'expositions et des espaces publics.

Le service gratuit correspond à un accès de 2 mb/s en aval et 2 mb/s en amont.

Si la vitesse gratuite offerte ne correspond pas à vos besoins, chaque personne, via Wi-Fi, peut accéder à une connexion de vitesse supérieure de 10mb/s en aval et 5 mb/s en amont, moyennant des frais de 5 \$ par connexion.

## SERVICE DE LOCATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Notre fournisseur officiel de services audiovisuels, Expert'Ease, dispose de toute l'expertise et l'équipement nécessaires pour subvenir à vos besoins en matériel informatiques. Vous pouvez les joindre au :

### Expert'Ease

### Monsieur Simon Brochu

Téléphone : 581 446-5070

Courriel : sbrochu@expertease.ca

## OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS

### OBLIGATIONS

#### Assurances

L'exposant doit posséder ses propres assurances « responsabilité ». Le Lévis Centre des congrès n'assume aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels aux produits, stands, équipements ou décorations, causés par le feu, l'eau et le vol, dans les lieux loués ou durant les transitions dans l'immeuble, et ce, qu'elle qu'en soit la cause.

#### Recyclage et collecte des matières résiduelles

L'exposant doit utiliser les nombreux équipements mis à sa disposition pour le recyclage (papier, carton, verre, plastique) tant lors du montage et du démontage que durant l'exposition. D'autres collectes sélectives peuvent être ajoutées à celles énumérées ci-dessus.

Les poubelles doivent être placées à l'extérieur du stand dans l'allée à chaque soir dès la fermeture de l'exposition. Elles seront vidées par le personnel du Lévis Centre des congrès, sans frais. Les poubelles laissées à l'intérieur du stand ne seront pas vidées.

## RESTRICTIONS

<b>Aires communes</b>	L'exposant ne doit en aucun temps obstruer les couloirs, les ascenseurs, les foyers, les halls, les moniteurs de signalisation, les écrans au plasma, les issues de secours de l'immeuble ou les autres salles du Centre.
<b>Animaux</b>	La présence d'animaux doit faire l'objet d'une approbation de la direction du Lévis Centre des congrès. Seuls les chiens d'assistance pour handicapés sont autorisés sans restriction.
<b>Appareils de cuisson</b>	Pour des raisons de sécurité et de ventilation, aucun appareil de cuisson ne peut être installé dans les salles du Lévis Centre des congrès.
<b>Autocollants</b>	Les autocollants, quels qu'ils soient, sont strictement interdits par le Lévis Centre des congrès.
<b>Ballons et confettis</b>	L'usage de ballons gonflés à l'hélium doit être préautorisé par le coordonnateur de votre événement. Des frais pourraient s'appliquer pour la récupération des ballons au plafond après vos activités. L'utilisation de confettis et de paillettes est interdite.
<b>Consommation d'alcool lors du montage et du démontage</b>	Afin de diminuer les risques d'accident, et à moins d'une entente particulière avec le Lévis Centre des congrès, aucune boisson alcoolisée n'est tolérée durant les périodes de montage et de démontage.
<b>Enfants</b>	Pour des raisons de sécurité, la présence d'enfants au débarcadère et dans la salle d'exposition n'est pas recommandée pendant les périodes de montage et de démontage.
<b>Incendie</b>	L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies. Demandez le document « Mesures de sécurité et prévention des incendies » au coordonnateur de votre événement.
<b>Limites sonores</b>	Si le fonctionnement d'équipements ou d'appareils produit un bruit ou des odeurs dérangeantes pour les exposants ou les invités, il sera nécessaire d'en cesser le fonctionnement. L'intensité du bruit ne doit pas dépasser 70 décibels à quatre pieds de la source du bruit. Le Lévis Centre des congrès est le seul juge en la matière.
<b>Ruban adhésif</b>	Le seul adhésif permis au Lévis Centre des congrès est le suivant : Carrés de montage de grand rendement Scotch, Marque 3M, Modèle 111.
<b>Sécurité</b>	Le Lévis Centre des congrès assure la sécurité générale de l'immeuble sur une base de 24 heures. Ce service n'est toutefois pas responsable des biens et propriétés du client ou de l'événement à l'intérieur des lieux loués. Si vous désirez

de la sécurité additionnelle, vous devez en faire la demande au coordonnateur de votre événement.

**Services  
alimentaires**

Le Lévis Centre des congrès possède l'exclusivité de vente et de distribution de nourriture et de boisson à l'intérieur du Centre. Aucune nourriture ou boisson ne peut être distribuée, vendue ou donnée sans l'autorisation écrite de la direction du Lévis Centre des congrès.

**Tabac**

Le Lévis Centre des congrès offre un environnement sans fumée. Depuis le 31 mai 2006, selon les dispositions de la Loi sur le tabac, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du Centre et dans les débarcadères, sans aucune exception.

**Véhicules motorisés**

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies. Demandez le document « Mesures de sécurité et prévention des incendies » au coordonnateur de votre événement.

**QUESTIONS**

Pour toutes questions supplémentaires, merci de contacter :

Fédérica Romagnino

[evenement@tpquebec.ca](mailto:evenement@tpquebec.ca)

438-874-0505